

## **Campagne printemps Vachon :**

**Concours « 1 000 \$ pendant 10 ans »**

**et**

**Concours « Mini-jeu »**

### **Règlement officiel du concours**

Le concours « 1 000 \$ pendant 10 ans » et le concours « Mini-jeu » (ci-après le « Concours ») sont organisés par Boulangerie Vachon inc. (ci-après l'« Organisateur du concours »).

Le Concours débute le 15 avril 2019 à 0 h 00 min 01 s (HE) et se termine le 15 août 2019 à 23 h 59 min 59 s (HE) (ci-après la « Période du concours en ligne »).

### **ADMISSIBILITÉ**

Le Concours est ouvert aux résidents autorisés du Canada ayant atteints l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence au moment de leur participation, à l'exception des dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents de l'Organisateur du concours ou de toute entreprise, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par l'Organisateur du concours ou liée à celui-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, de leurs fournisseurs de matériel et de services liés à ce Concours ainsi que des membres de leur famille immédiate (frères et sœurs, enfants, parents ou conjoints, peu importe leur lieu de résidence) et de toute personne avec qui ces dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents habitent, qu'ils soient ou non parents. Pour participer au Concours en ligne, les témoins (« cookies ») doivent être acceptés.

Limite d'une (1) seule adresse électronique valide par personne.

## **Concours « 1 000 \$ pendant 10 ans »**

### **COMMENT PARTICIPER**

Pour participer au concours « 1 000 \$ pendant 10 ans », un accès Internet est nécessaire. Suivez ces étapes pour vous inscrire :

**Étape 1 :** Rendez-vous à [www.joyeux-vachon.com](http://www.joyeux-vachon.com) (ci-après le « Site Web »). S'il s'agit de votre première inscription en ligne au Concours, vous devrez d'abord créer votre compte en remplissant le formulaire en ligne (ci-après le « Formulaire de création de compte »), en indiquant votre nom complet, votre adresse électronique et votre province de résidence.

**Étape 2 :** Vous **devez lire et accepter** le Règlement du concours pour participer et cocher le captcha pour confirmer que vous n'êtes pas un robot. Vous pouvez éventuellement vous inscrire pour recevoir des courriels promotionnels de la part de l'Organisateur du concours. Votre acceptation ou refus à recevoir ces courriels n'aura aucune incidence sur vos chances de gagner.

**Étape 3 :** Suivez les instructions en ligne pour **SOUMETTRE** votre Formulaire de création de compte dûment rempli.

**Étape 4 :** Entrez un code alphanumérique unique de dix (10) caractères (ci-après « Code unique ») parmi les produits participants (voir la liste ci-dessous) ou entrez un code alphanumérique unique de neuf (9) caractères (ci-après « Code Unique » donner comme prix au Concours Mini Jeu, puis suivez les instructions à l'écran pour savoir si vous êtes admissible à gagner l'un des Prix instantanés (définis ci-après). Si vous êtes admissible à gagner un Prix instantané, vous recevrez un courriel ou un appel téléphonique. Consultez la section PRIX ci-dessous pour de plus amples renseignements.

Si votre Prix instantané consiste en un article promotionnel autre que des coupons rabais vous devrez remplir un formulaire en ligne en entrant votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse complète, incluant la ville, le code postal et la province. Vous devrez également répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique sans aucune aide, mécanique ou autre.

Si votre Prix instantané consiste en un coupon rabais, vous devrez répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique située à l'arrière du bon, et ce, sans aucune aide, mécanique ou autre.

Il n'y a pas de limite au nombre de Codes uniques que vous pouvez entrer pendant la période du concours.

## **COMMENT PARTICIPER – PARTICIPATION SANS ACHAT REQUIS**

**Pour obtenir votre première participation au Concours**, il suffit de rédiger un texte manuscrit original et lisible d'au moins 1 000 mots (ci-après le « Texte ») expliquant pourquoi vous aimeriez gagner l'un des prix offerts, et de fournir votre nom complet, votre adresse postale complète, y compris le code postal, votre numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional), votre adresse électronique et votre âge. Chaque Texte doit : (a) être l'œuvre originale du participant ; (b) ne pas violer les droits de propriété intellectuelle ou les droits à la vie privée d'un tiers ; (c) être lisible, intelligible et conforme à l'image de Vachon. Le Texte doit être accompagné d'une enveloppe-réponse adressée suffisamment affranchie. Le Texte doit être signé, puis posté à : Concours « 1000 \$ pendant 10 ans » de Vachon, 85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 120, Montréal (Québec) H2Y 3V4. Le Texte doit être posté au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2019, le cachet de la poste faisant foi, et reçu au plus tard le 13 août 2019, sinon il sera nul et sans effet. Quant aux demandes concernant la participation sans achat reçues entre le 1<sup>er</sup> et le 14 août 2019, elles donneront lieu à l'envoi d'un (1) Code unique par courriel pour permettre la participation pendant la Période du concours en ligne. Un (1) Code unique sera posté à l'expéditeur d'un Texte si ce dernier a été reçu le 13 août 2019 ou avant cette date. Il faut prévoir dix (10) jours pour le traitement des demandes.

**Pour obtenir des participations additionnelles au Concours**, il suffit de rédiger un texte manuscrit original et lisible d'au moins 200 mots (ci-après le « Texte ») expliquant pourquoi vous aimeriez gagner l'un des prix offerts, et de fournir votre nom complet, votre adresse postale complète, y compris le code postal, votre numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional), votre adresse électronique et votre âge. Chaque Texte doit : (a) être l'œuvre originale du participant ; (b) ne pas violer les droits de propriété intellectuelle ou les droits à la vie privée d'un tiers ; (c) être lisible, intelligible

et conforme à l'image de Vachon. Le Texte doit être accompagné d'une enveloppe-réponse adressée suffisamment affranchie. Le Texte doit être signé, puis posté à : Concours « 1000 \$ pendant 10 ans » de Vachon, 85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 120, Montréal (Québec) H2Y 3V4. Le Texte doit être posté au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2019, le cachet de la poste faisant foi, et reçu au plus tard le 13 août 2019, sinon il sera nul et sans effet. Quant aux demandes concernant la participation sans achat reçues entre le 1<sup>er</sup> et le 14 août 2019, elles donneront lieu à l'envoi d'un (1) Code unique par courriel pour permettre la participation pendant la Période du concours en ligne. Un (1) Code unique sera posté à l'expéditeur d'un Texte reçu le 13 août 2019 ou avant cette date. Il faut prévoir dix (10) jours pour le traitement des demandes.

Limite : cinq (5) demandes de participation sans achat par personne.

## **PRIX**

Un total de quatre mille trois cent cinquante-six (4 356) Prix sont offerts, d'une valeur totale approximative au détail de 31 969 \$, consistant en un (1) Grand prix (comme décrit ci-dessous), et de quatre mille trois cent cinquante-cinq (4 355) Prix instantanés (comme décrits ci-dessous) :

### **GRAND PRIX**

Il y a un (1) Grand prix à gagner au début de la Période du concours. Il consiste en une somme de 1 000 \$ par année sur 10 ans, pour un total de 10 000 \$ (dix mille dollars) attribué sous la forme de a) un transfert d'une valeur de mille dollars (1 000 \$) chaque année pendant 10 ans sur un compte bancaire au nom du gagnant ou b) un chèque de dix mille dollars (10 000 \$) à l'ordre du gagnant. Les chances de gagner le Grand prix dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus. Le Grand prix sera attribué par tirage au sort le 30 août 2019 à 14 h 00 min 00 s (HE).

Vous devrez entrer cinq (5) Codes uniques pour recevoir votre première inscription au tirage du Grand prix. Pour chaque Code unique suivant ces cinq (5) codes initiaux, vous recevrez une participation supplémentaire pour le tirage du Grand prix.

### **PRIX INSTANTANÉS**

Il y a quatre mille trois cent cinquante-cinq (4 355) Prix instantanés à gagner au début de la Période du concours (chacun étant désigné ci-après par le terme « Prix instantané »). Les Prix instantanés consistent en :

- Deux cent cinquante (250) paires de bas Vachon<sup>MD</sup> (valeur approximative au détail de 15,00 \$ chacune), envoyées par la poste aux gagnants ;
- Deux cent cinquante (250) supports pour cellulaire « PopSocket » Vachon<sup>MD</sup> (valeur approximative au détail de 3,00 \$ chacun), envoyés par la poste aux gagnants ;
- Deux cent cinquante (250) serviettes de plage Vachon<sup>MD</sup> (valeur approximative au détail de 20,23 \$ chacune), envoyées par la poste aux gagnants ;
- Deux cent cinquante (250) sacs fourre-tout Vachon<sup>MD</sup> (valeur approximative au détail de 15,00 \$ chacun), envoyés par la poste aux gagnants ;

- Deux mille deux cents (2 200) coupon rabais de 2 \$ applicables sur un produit Vachon<sup>MD</sup> ;
- Mille cent cinquante-cinq (1 155) coupon rabais 2 pour 1 applicables sur des produits Vachon<sup>MD</sup>.

Les coupons sont échangeables en magasin et applicables sur un produit Vachon<sup>MD</sup>, sous réserve de la disponibilité du produit. Les conditions suivantes s'appliquent :

- Les coupons doivent être imprimés par le participant et présentés au moment de la transaction ;
- Ils ne sont ni remboursables ni échangeables contre leur valeur monétaire ;
- Ils ne seront ni remboursés ni remplacés en cas de problème d'impression, de perte, de vol, de dommages, de dégradation ou d'utilisation non autorisée ;
- Ils ne peuvent être imprimés qu'une seule fois ;
- Ils ne peuvent être jumelés à aucune autre offre ou promotion ;
- Ils sont assujettis à toutes les autres modalités, conditions et restrictions applicables indiquées sur ceux-ci ou communiquées aux gagnants par l'Organisateur du concours ;
- Il est interdit de les reproduire de quelque manière que ce soit.

Les Prix sont attribués en fonction d'un algorithme qui détermine de manière aléatoire si le participant possède une participation gagnante. Par conséquent, les chances de gagner varieront durant la Période du concours en fonction du nombre de participants et des Prix disponibles, ceux-ci étant attribués tout au long du concours. Il y a une limite d'un (1) Prix offert par personne par Concours.

Vous devrez entrer un (1) Code unique pour courir la chance de gagner un Prix instantané.

## CONCOURS MINI-JEU

Le Concours « Mini-jeu » sera accessible sur le site Web du Concours pendant toute la Période du concours. AUCUN ACHAT N'EST REQUIS pour participer.

### COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours « Mini-jeu », un accès Internet est nécessaire. Suivez ces étapes pour vous inscrire :

**Étape 1 :** Rendez-vous à [www.joyeux-vachon.com](http://www.joyeux-vachon.com) (ci-après le « Site Web ») durant la Période du concours. S'il s'agit de votre première inscription en ligne au Concours, vous devrez d'abord créer votre compte en remplissant le formulaire en ligne (ci-après le « Formulaire de création de compte »), en indiquant votre nom complet, votre adresse électronique et votre province de résidence.

**Étape 2 :** Vous **devez lire et accepter** le Règlement du concours pour participer et cocher le captcha pour confirmer que vous n'êtes pas un robot.

Vous pouvez éventuellement vous inscrire pour recevoir des courriels promotionnels de la part de l'Organisateur du concours. Votre acceptation ou refus à recevoir ces courriels n'aura aucune incidence sur vos chances de gagner.

**Étape 3 :** Cliquez sur « Jouer à la pige cadeau ». Suivez les instructions et cliquez sur le cadeau pour voir si vous êtes admissible à remporter un Prix Mini-jeu (défini ci-après).

### **PRIX MINI-JEU :**

Au total, six mille sept cent cinquante (6 750) prix sont offerts, pour une valeur totale approximative au détail de 3 125 \$.

Les prix suivants sont à gagner au début de la Période du concours en ligne dans le cadre du Mini-jeu (chacun étant désigné ci-après par le terme « Lot boni »). Un participant ne peut gagner qu'un (1) seul Lot boni :

- Deux mille (2 000) Codes uniques ;
- Deux mille cinq cents (2 500) coupons rabais de 0,50 \$ applicables sur un produit Vachon<sup>MD</sup> ;
- Mille cinq cents (1 500) coupons rabais de 0,75 \$ applicables sur un produit Vachon<sup>MD</sup> ;
- Sept cent cinquante (750) coupons rabais de 1 \$ applicables sur un produit Vachon<sup>MD</sup>.

Les coupons rabais sont échangeables en magasin et applicables sur un produit Vachon<sup>MD</sup>, sous réserve de la disponibilité du produit.

Les conditions suivantes s'appliquent aux coupons :

- Les coupons doivent être imprimés par le participant et présentés au moment de la transaction ;
- Ils ne sont ni remboursables ni échangeables contre leur valeur monétaire ;
- Ils ne seront ni remboursés ni remplacés en cas de problème d'impression, de perte, de vol, de dommages, de dégradation ou d'utilisation non autorisée ;
- Ils ne peuvent être imprimés qu'une seule fois ;
- Ils ne peuvent être jumelés à aucune autre offre ou promotion ;
- Ils sont assujettis à toutes les autres modalités, conditions et restrictions applicables indiquées sur ceux-ci ou communiquées aux gagnants par l'Organisateur du concours ;
- Il est interdit de les reproduire de quelque manière que ce soit.

Si vous gagnez un Prix additionnel du Mini-jeu consistant en un code unique composé de 10 caractères, vous devrez répondre correctement et sans aucune aide à la question

réglementaire d'arithmétique indiquée sur le formulaire en ligne.

Si vous gagnez un Prix additionnel du Mini-jeu consistant en un coupon rabais, vous devrez répondre correctement et sans aucune aide (mécanique ou autre) à la question réglementaire d'arithmétique indiquée sur le formulaire en ligne.

Le nombre de Prix offerts dans le cadre du Concours « Mini-jeu » diminuera à mesure que ceux-ci seront réclamés.

Les prix ne seront livrés qu'aux gagnants vérifiés. La vérification des gagnants s'effectuera au 85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 120, Montréal (Québec) H2Y 3V4. La vérification de tous les gagnants devra être terminée au plus tard à 23 h 59 min 59 s (HE) le 15 août 2019 (voir ci-dessous pour de plus amples renseignements sur la vérification des gagnants).

Les prix doivent être acceptés tel qu'ils sont décrits dans le présent Règlement officiel du concours et ne peuvent être cédés à une autre personne, remplacés par un autre prix, ni monnayés. L'Organisateur du concours décline toute responsabilité à l'égard des problèmes d'impression, de la perte, du vol, de la détérioration, de la dégradation, ou de l'accès ou de l'utilisation non autorisés. Les coupons peuvent être imprimés une seule fois, ne peuvent être combinés avec une autre offre ou promotion, et sont assujettis aux conditions générales indiquées sur ceux-ci.

## **RESTRICTIONS**

Les participants doivent respecter les restrictions suivantes, sans quoi ils pourraient être disqualifiés :

- Limite de cinq (5) participations par jour (de 0 h 0 min 1 s à 23 h 59 min 59 s [HE]), c'est-à-dire de cinq (5) entrées d'un (1) Code unique composé de 10 caractères alphanumériques.
- Utilisation d'une (1) adresse électronique par personne lorsque le participant en possède plus d'une ;
- Limite d'un (1) Prix instantané en ligne attribué par personne ;
- Limite d'un (1) Prix additionnel du Mini-jeu en ligne attribué par personne ;
- Limite d'une (1) participation par semaine (de 0 h 0 min 1 s à 23 h 59 min 59 s [HE]), qui consiste en une (1) inscription par participant au Mini-jeu en ligne.

## **ATTRIBUTIONS DES PRIX**

### **GRAND PRIX**

Afin d'être déclaré gagnant, le participant admissible au **Grand prix** du Concours doit :

- Être joint par téléphone par un représentant de l'Organisateur du concours dans les dix (10) jours suivant (i) l'envoi du courriel par le participant ou (ii) la

réception du formulaire de déclaration par courriel ;

- Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le « Formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par courriel par l'Organisateur du concours et dans lequel il confirme qu'il satisfait à toutes les conditions décrites dans le présent Règlement officiel du concours, qu'il dégage de toute responsabilité l'Organisateur du concours, la Boulangerie Canada Bread et toutes les parties responsables de l'organisation du Concours ; et retourner le Formulaire de déclaration afin qu'il soit reçu par l'Organisateur du concours dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa réception ;
- Répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique indiquée sur le Formulaire de déclaration ;
- Présenter, sur demande, une pièce d'identité avec photo.

Le non-respect de l'une ou l'autre des conditions mentionnées dans le présent Règlement officiel du concours ou la non-acceptation du prix dans les délais impartis entraînera la disqualification du participant sélectionné et le prix sera réintégré dans le lot de prix disponibles.

Dans les quatre (4) à six (6) semaines suivant la réception d'un Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du concours enverra au gagnant vérifié son prix par la poste ou par courriel (lorsque possible) ou communiquera avec le gagnant pour lui expliquer la façon de réclamer son prix.

## **PRIX INSTANTANÉS**

### **COUPONS RABAIS**

Afin d'être déclaré gagnant d'un (1) coupon rabais Vachon<sup>MD</sup> de **2 \$** ou **2 pour 1**, le participant admissible doit :

- Répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique indiquée sur le Formulaire de création de compte ;
- Avoir fourni une adresse électronique valide, puisque le prix sera décerné instantanément par courriel ; le participant doit vérifier sa boîte de courrier indésirable.

Le participant sélectionné doit imprimer le coupon et présenter le coupon imprimé en magasin pour récupérer le prix. Veuillez vous assurer que l'ordinateur ou l'appareil ainsi que l'imprimante sont correctement connectés lors de l'impression du coupon, car il ne sera pas possible d'accéder à nouveau à la page Web contenant le coupon. **Chaque coupon ne peut être imprimé qu'une seule fois.**

Sous réserve de la vérification de la réponse à la question réglementaire d'arithmétique, le participant sélectionné recevra son prix s'il s'est conformé au présent Règlement officiel du concours.

## **ARTICLES PROMOTIONNELS (BAS, SUPPORT « POP SOCKET », SERVIETTE DE PLAGE OU SAC FOURRE-TOUT)**

Si le prix consiste en un article promotionnel (une paire de bas, un support « Pop socket », une serviette de plage ou un sac fourre-tout), l'Organisateur du concours enverra le prix par courrier à l'adresse postale indiquée par le participant sélectionné lors de son inscription au Concours, dans un délai de quatre (4) à six (6) semaines suivant l'inscription.

Pour être déclaré gagnant d'un (1) article promotionnel, le participant admissible doit :

- Remplir un formulaire en ligne en entrant son numéro de téléphone, son adresse complète, sa ville, son code postal et sa province ;
- Répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique figurant sur le formulaire.

Sous réserve de la vérification de la réponse à la question réglementaire d'arithmétique, le participant sélectionné recevra son prix s'il s'est conformé au présent Règlement officiel du concours.

Tout participant qui ne satisfait pas à l'une ou l'autre des conditions mentionnées dans le présent Règlement officiel du concours ou qui n'accepte pas son prix sera disqualifié. Les inscriptions au Concours et les Formulaires de déclaration sont susceptibles d'être vérifiés par l'Organisateur du concours. Tout document incomplet, illisible, mutilé, frauduleux, enregistré ou soumis en retard ou comportant une adresse électronique ou un numéro de téléphone invalides, ou une réponse incorrecte à la question réglementaire d'arithmétique ou non conforme pour une autre raison sera rejeté et ne pourra permettre de participer au Concours ni de gagner un prix.

Dans les quatre (4) à six (6) semaines suivant la réception d'un Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du concours enverra au gagnant vérifié son prix par la poste ou par courriel (lorsque possible) ou communiquera avec le gagnant pour lui expliquer la façon de réclamer son prix.

## **PRIX MINI-JEU**

### **COUPONS RABAIS OU CODES UNIQUES**

Afin d'être déclaré gagnant d'un (1) coupon rabais Vachon<sup>MD</sup> de **0,50 \$**, de **0,75 \$** ou de **1 \$**, le participant admissible doit :

- Répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique figurant sur le formulaire en ligne ;
- Avoir fourni une adresse électronique valide, puisque le prix sera décerné instantanément par courriel ; le participant doit vérifier sa boîte de courrier indésirable.

Le participant sélectionné doit imprimer le coupon et présenter le coupon imprimé en magasin pour récupérer le prix. Veuillez vous assurer que l'ordinateur ou l'appareil ainsi que l'imprimante sont correctement connectés lors de l'impression du coupon, car il ne sera pas possible d'accéder à nouveau à la page Web contenant le coupon. **Chaque coupon ne peut être imprimé qu'une seule fois.**



Sous réserve de la vérification de la réponse à la question réglementaire d'arithmétique, le participant sélectionné recevra son prix s'il s'est conformé au présent Règlement officiel du concours.

Afin d'être déclaré gagnant d'un (1) **code de participation unique** de 10 caractères alphanumériques, le participant admissible doit :

- Répondre correctement à la question réglementaire d'arithmétique figurant sur le formulaire en ligne ;
- Avoir fourni une adresse électronique valide, puisque le prix sera décerné instantanément par courriel ; le participant doit vérifier sa boîte de courrier indésirable.

Sous réserve de la vérification de la réponse à la question réglementaire d'arithmétique, le participant sélectionné recevra son prix s'il s'est conformé au présent Règlement officiel du concours.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Les renseignements personnels recueillis auprès des participants du Concours seront utilisés par l'Organisateur du concours et ses agents ou représentants autorisés uniquement aux fins de l'administration du Concours et de l'attribution des prix. Aucune communication commerciale ou autre non liée à ce Concours ne sera envoyée aux participants à moins qu'ils n'y aient expressément consenti. En réclamant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du concours et ses représentants à utiliser ses nom, photographie, portrait, voix, lieu de résidence ou déclaration concernant le prix à des fins publicitaires, sans aucune forme de rémunération, dans toute la mesure permise par la loi. Le gagnant d'un prix peut être tenu de signer un formulaire à cette fin. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont l'Organisateur du concours gère les renseignements personnels, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité à [www.joyeux-vachon.com/confidentialite.pdf](http://www.joyeux-vachon.com/confidentialite.pdf)

### **LIMITES DE RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur du concours décline toute responsabilité à l'égard de la défaillance du Site Web du Concours, des composantes informatiques, des logiciels ou des lignes de communication ; de la perte ou de l'absence de communication réseau ; de toute transmission défaillante, incomplète, incompréhensible ou effacée par un ordinateur ou un réseau ; de toute inscription tardive, perdue, retardée, endommagée ou en port dû qui pourrait limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'empêcher d'y participer ou d'obtenir un prix. L'Organisateur du concours décline également toute responsabilité relativement aux dommages ou pertes pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement d'une page Web, d'un logiciel ou de tout autre élément, ou par la transmission de quelque information visant la participation au Concours.

En s'inscrivant ou en tentant de s'inscrire au Concours, les participants dégagent l'Organisateur du concours de toute responsabilité à l'égard de tout dommage qu'ils pourraient subir du fait de leur inscription ou de leur participation au Concours.

Sans restreindre la limite de responsabilité énoncée ailleurs dans le présent Règlement officiel du concours ou dans la déclaration, il demeure entendu que l'Organisateur du concours décline toute responsabilité concernant : a) toute information incomplète ou inexacte pouvant résulter de la transmission ou du traitement d'une réclamation de prix ; b) le vol, la perte, la destruction, de l'altération de l'emballage du Produit participant gagnant, des prospectus ou autres mécanismes du Concours, ou de l'accès non autorisé à ceux-ci ; c) toute erreur typographique ou autre dans l'offre ou l'administration du présent Concours, notamment des erreurs dans la publicité, dans le présent Règlement officiel, dans la sélection (le cas échéant) ou l'annonce des gagnants admissibles, ou dans la distribution d'un Prix ; e) toute combinaison des éléments ci-dessus.

## **ERREURS**

Tout emballage, prospectus ou autre matériel utilisé dans le cadre du présent Concours qui a été trafiqué, mutilé, altéré, contrefait, reproduit, obtenu de façon illégitime ou volé, qui est illisible, brisé ou endommagé, ou qui contient ou présente des erreurs d'impression, de production, d'insertion ou autres sera annulé. L'Organisateur du concours ne pourra en aucun cas être tenu de décerner un nombre de prix supérieur à celui stipulé dans le présent Règlement pour quelque catégorie que ce soit. En cas d'erreur de production, d'insertion, de programmation ou autre, ou si, pour quelque raison que ce soit, le nombre de réclamations reçues était supérieur au nombre de prix offerts dans chaque catégorie, les prix n'auraient pas encore été décernés pourraient être attribués par tirage au sort parmi tous les participants admissibles qui n'auraient pas encore reçu un prix. Dans le cadre d'un tel tirage au sort, le participant sélectionné doit répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique sans aucune aide, mécanique ou autre, et signer tous les documents requis avant d'être déclaré gagnant.

## **ANNULATION/SUSPENSION/MODIFICATION DU CONCOURS**

L'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sous réserve de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, s'il y a lieu, d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, sans préavis, sauf pour y mettre fin, le modifier ou le suspendre, en tout ou en partie, s'il détermine qu'une erreur dans la production, la distribution, l'insertion, l'impression ou toute erreur ou tout autre événement est susceptible de nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité ou au déroulement du Concours tel qu'il est prévu dans le présent Règlement.

## **DISQUALIFICATION ET EXCLUSION**

L'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier un participant, d'annuler une ou plusieurs de ses inscriptions, ou d'exclure cette personne de toute promotion ou de tout concours futurs qu'il tiendra dans le futur s'il découvre ou soupçonne que cette personne participe ou tente de participer au Concours par des moyens qui contreviennent au Règlement officiel du concours ; a) trafiqué l'emballage du Produit participant ou les prospectus, ou perturbé le processus de réclamation ou le déroulement du Concours ; agit de manière déloyale ou nuisible. TOUTE TENTATIVE D'UN PARTICIPANT OU D'UNE AUTRE PERSONNE D'ENTRAVER LA TENUE LÉGITIME DU CONCOURS EST UNE INFRACTION AU DROIT CIVIL ET CRIMINEL, ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES COMPÉTENTES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

## **FONCTIONNEMENT DU SITE WEB**

L'Organisateur du concours ne garantit d'aucune façon que le Site Web du Concours ou tout site Web connexe sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant toute la Période du concours, ni qu'il sera exempt d'erreurs.

## **IDENTIFICATION DU PARTICIPANT**

En cas de litige quant à l'identité d'un participant, celui-ci sera réputé être la personne qui : (a) dans le cas d'un volet en magasin du Concours, a d'abord été identifié lors d'un appel téléphonique concernant la réclamation d'un prix ; (b) dans le cas d'un volet en ligne du Concours, est le détenteur de compte autorisé de l'adresse électronique inscrite sur le bulletin de participation. « Le détenteur de compte autorisé » est la personne physique à qui est attribuée une adresse électronique par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services ou une autre personne ou organisation responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le compte associé à l'adresse soumise. Le gagnant potentiel pourrait devoir fournir une preuve attestant qu'il est le détenteur de compte autorisé.

## **DÉCISIONS DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS**

Toute décision de l'Organisateur du concours ou de ses représentants à l'égard du présent Concours est définitive et exécutoire, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec sur toute question relevant de sa compétence.

## **RÉSIDENTS DU QUÉBEC**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

## **GÉNÉRALITÉS**

Le fait de gagner un prix est assujéti aux exigences établies aux présentes. Les participations à diffusion massive, les participations automatisées, les participations soumises par un tiers, et les participations ou réclamations de prix tardives, incomplètes, frauduleuses, illisibles, non identifiées ou retardées seront annulées. Les Produits participants, prospectus ou autres documents qui ont été modifiés ou falsifiés, qui contiennent des erreurs d'impression, de fabrication, d'expédition ou de production, ou qui ne sont pas réclamés après la fin de la Période du concours applicable sont nuls. Toutes les inscriptions et réclamations de prix sont susceptibles d'être vérifiées. Une preuve d'inscription ne constitue pas une preuve de réception. Les participants s'engagent à respecter le Règlement officiel du concours. Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales et provinciales, et à tous les règlements municipaux applicables. Le Concours n'est pas valide là où la loi l'interdit. Le défaut de l'Organisateur du concours d'appliquer l'une des modalités du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. L'invalidité ou l'inapplicabilité de quelque disposition du Règlement officiel du concours n'a aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, l'Organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de faire un autre test d'aptitude s'il le juge opportun dans les circonstances ou pour se conformer aux lois applicables. Si une disposition du Règlement officiel du Concours est jugée invalide ou inapplicable, le Règlement doit être interprété conformément aux présentes

modalités comme si la disposition invalide ou inapplicable n'en faisait pas partie. Si un gagnant fait une fausse déclaration dans un document mentionné ci-dessus, il pourrait être tenu de retourner sans délai à l'Organisateur du concours son prix ou la valeur en argent de celui-ci.

**\*ANNEXE A – PRODUITS PARTICIPANTS**

Produits	Poids	CUP
Ah caramel! — L'original de Vachon	336 g	0-60737-05301-4
Jos Louis — L'original de Vachon	324 g	0-60737-05600-8
Passion Flakie Pomme-Framboises de Vachon	305 g	0-60737-05211-6
½ Lune à la vanille de Vachon	282 g	0-60737-05132-4
May West — L'original de Vachon	324 g	0-60737-05404-2
Roulés suisses — L'original de Vachon	320 g	0-60737-05006-8